



Mise en conformité des installations électriques de bâtiments de la Ville

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Client : [Ville de Mont St Aignan](#)

Avis N° : AO-1816-4487

76 - Mont St Aignan

Travaux de bâtiment

Procédure adaptée



Mise en ligne : 13/04/2018



Date limite de réponse : 14/05/2018

Marché < (inf.) 90 000 euros

Source : **MarchésOnline**



Identification de l'organisme qui passe le marché :

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de Mont-Saint-Aignan.

Correspondant :

Madame le maire
59 rue Louis Pasteur - B.P. 128
76134 Mont-Saint-Aignan Cedex

Téléphone :

02-35-14-30-00 (poste 3037)

Télécopieur :

02-35-14-30-90

Courriel : mairie@montsaintaignan.fr

Adresse internet : <http://www.montsaintaignan.fr>

Objet du marché :

La présente consultation concerne les travaux de mise en conformité des installations électriques de bâtiments de la Ville de Mont-Saint-Aignan.

Durée du marché :

Le délai d'exécution global de l'opération débutera à compter de la délivrance de l'ordre de service (envisagée 1ère semaine du mois de juin) et s'achèvera au plus tard le 31 août 2018. Le mois de juin est réservé à la commande et à l'approvisionnement des fournitures. Les travaux seront réalisés sur les mois de juillet et d'août, en fonction des impératifs de fonctionnement exprimés ci-dessous.

- École maternelle St Saint-Exupéry : période imposée pour les travaux du 09 juillet au 24 août 2018,
- École maternelle Camus : période imposée pour les travaux du 09 juillet au 24 août 2018,
- Logement du gardien du centre sportif des Coquets : période imposée pour les travaux du 06 au 31 août 2018,
- Bâtiment court C du tennis, au Centre Sportif des Coquets : période imposée pour les travaux du 16 juillet au 20 août 2018.

Nombre et consistance des lots :

* Le marché est à lot unique.

* Les différentes prestations sont décrites comme suit :

Ecole Maternelle ST EXUPERY

- Remplacement de l'armoire électrique existante
- Fourniture du rapport de vérification initiale
- Fourniture du schéma électrique et attestation de levée des observations du rapport électrique annuel

Ecole Maternelle CAMUS

- Remplacement de deux armoires électriques existantes
- Fourniture du rapport de vérification initiale
- Fourniture du schéma électrique et attestation de levée des observations du rapport électrique annuel

Logement du gardien du Centre Sportif des Coquets

- Remplacement du tableau électrique existant
- Raccordement de toute la distribution électrique de chaque pièce
- Fourniture du rapport de vérification initiale
- Fourniture du schéma électrique

Bâtiment court C (toile sur bois) - section Tennis du Centre Sportif des Coquets

- Remplacement de l'armoire électrique existante
- Fourniture du rapport de vérification initiale
- Fourniture du schéma électrique et attestation de levée des observations du rapport électrique annuel

Procédure de passation :

Procédure adaptée. Application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Date limite :

Lundi 14 mai 2018 - 17h00.

Modalités d'attribution :

* Les variantes ne sont pas autorisées.

* Aucune option n'est prévue.

* Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

* Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

* Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (le cerfa NOT12 n'est plus obligatoire et a été supprimé). Ces attestations peuvent être obtenues en ligne sur les sites de l'urssaf et de la Dgfiip.

* Autres renseignements demandés :

- attestations d'assurances.

Les formulaires DC1, DC2, sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie et des finances :

disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

La production par l'attributaire du marché, des pièces mentionnées à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics est impérative mais pas obligatoire à ce stade de la procédure. En revanche, une fois le marché attribué, le refus de produire ces pièces entraînera l'application des dispositions prévues à même cet article.

NB : le candidat peut recourir à un espace de stockage numérique pour soumissionner à cette consultation. Les modalités relatives à son recours sont expliquées dans le cadre du règlement de la consultation.

NB : Les candidats ont la possibilité de présenter leur candidature via le Document Unique de Marché Européen (DUME) qui peut être renseigné en ligne sur le site suivant :

<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Critères de sélection :

1- Prix (noté sur 60).

2- Valeur technique de l'offre (notée sur 20).

Elle sera appréciée au regard des renseignements fournis dans le mémoire technique, en fonction de l'examen des fiches techniques des matériaux proposés, des moyens mis en oeuvre, de la description des répartitions des distributions électriques de chaque armoire, ainsi que tout élément apportant une précision sur la prestation de l'entreprise.

3- Délais d'exécution (notés sur 20).

Renseignements divers :

* Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le retrait du dossier de consultation est gratuit.

* Pour le retrait du dossier de consultation, Les candidats ont la possibilité de le télécharger en même temps qu'ils consultent l'avis d'appel public à concurrence sur le site

<http://www.marchesonline.com> (référence 2018MSAMAPA10).

* Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli fermé, sur lequel sera inscrit l'intitulé de la consultation - ne pas ouvrir :

- Soit par lettre recommandée avec A.R. à :

Madame le Maire

Hôtel de Ville

59, rue Louis Pasteur - BP 128

76134 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX

- Soit par dépôt contre récépissé à la :

Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville - 2ème étage - portes 204 ou 202 en cas d'absence

59, rue Louis Pasteur - BP 128

76134 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX

Les offres qui seront remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus, ne seront pas retenues et seront renvoyées à leur expéditeur.

* Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au :

Secrétariat de la Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville

59, rue Louis Pasteur - BP 128

76134 MONT SAINT AIGNAN CEDEX

Tél : 02 35 14 30 37

Fax : 02 35 14 30 64

Courriel : services.techniques@montsaintaignan.fr

* Délais de recours :

Le candidat bénéficie d'un délai de deux (2) mois à compter de la réception du courrier l'informant du rejet de sa proposition pour en demander l'annulation auprès du Tribunal Administratif de Rouen.

En outre, le candidat peut exercer un référé pré-contractuel. Celui-ci peut être introduit depuis le début de la procédure de passation et jusqu'à la signature du contrat.

* Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Travaux financés sur les ressources propres de la collectivité.

Le délai de paiement, par virement administratif, est fixé à 30 jours.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :

12 avril 2018.

Visite du site :

La visite du site est obligatoire. Une attestation sera délivrée à l'issue de celle-ci et devra être remise lors du dépôt de l'offre.

CONTACT :

Secrétariat de la Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville

59, rue Louis Pasteur - BP 128

76134 MONT SAINT AIGNAN CEDEX

Tél : 02 35 14 30 37

Fax : 02 35 14 30 64

Courriel : services.techniques@montsaintaignan.fr



Recevoir des
avis similaires